

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

oooooooooooooooo

L'an deux mil dix-huit, le trente mai, le Conseil Municipal  
De la Commune de FARGUES SAINT-HILAIRE, dûment convoqué,  
S'est réuni en session ordinaire à la Mairie en salle du conseil municipal,  
Sous la Présidence de Monsieur Bertrand GAUTIER, Maire.

Conseillers Municipaux en exercice : 23  
Convocations du 23 mai 2018

**Présents :** ALLAIS Florence ; BAUMARD Laurence ; BOUCHEZ Patricia ; CHEVALARD Paul ; DELAHAYE Laurent ; DESLANDES Ingrid ; FAVREAU Virginie ; GARCIA Norbert ; GAUTIER Bertrand ; GEN-RAT Stéphane ; GORSE Jean-Paul ; GUIMBERTEAU Alexandre ; LEVEQUE Marc ; MAYOR Sébastien ; NABAIS RAMOS Manuel ; ROCA Nathalie ; RODRIGUEZ Ghislaine

**Excusés :** BARBE Dominique (donne pouvoir à GAUTIER Bertrand) ; BOUYER Cécile (donne pouvoir à CHEVALARD Paul) ; SALANON Jean-Marie (donne pouvoir à DESLANDES Ingrid) ; SAMIE Jean-Marc (donne pouvoir à LEVEQUE Marc) ; SCAILLIEREZ Alizée (donne pouvoir à Nathalie ROCA)

**Absent :** DUBOIS Bertrand

**Secrétaires de Séance :** BOUCHEZ Patricia ; FAVREAU Virginie

**Délibération D2018-34**

**Objet :** Délibération portant sur les tarifs de location de la salle des fêtes

Par délibération du 15 décembre 2016, le conseil municipal a décidé que les salles municipales seraient mises à la disposition gratuitement des associations. Un système de caution a été mis en place.

Au-delà de cette utilisation régulière et gracieuse au profit des associations, la commune fait l'objet de nombreuses demandes de locations de ses salles pour des événements privés. Ces demandes émanent tant de particuliers que de professionnels, farguais ou non farguais.

Aussi, après avoir étudié le dossier en commission vie municipale et associative, il a été décidé de proposer au conseil municipal d'acter le principe de la location de la salle des fêtes Jo Casamassina. Une grille tarifaire résultant d'une étude comparative avec l'offre déjà mise en œuvre sur le secteur de l'entre deux mers est proposée.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acter les points suivants :

- Décider de la location de la salle des fêtes en période de vacances scolaires,
- Approuver la liste des tarifs de location et de caution.

Une régie sera ultérieurement créée par arrêté municipal. Une rubrique spécifique comprenant le formulaire de demande de location, le règlement et la convention sera créée et mise en ligne.

Accusé de réception en préfecture  
033-213301658-20180601-D2018-34-DE  
Date de télétransmission : 01/06/2018  
Date de réception préfecture : 01/06/2018

TARIFS DES SALLES MUNICIPALES 2018			
SALLE DES FETES	Location soirée (lundi au vendredi)	Location journalière	Location week-end
<b>TARIFS FARGUES-SAINT-HILAIRE</b>			
PARTICULIERS	150 €	300 €	600 €
ENTREPRISES	180 €	360 €	720 €
<b>TARIFS CDC (HORS FARGUES-SAINT-HILAIRE)</b>			
PARTICULIERS	160 €	320 €	640 €
ENTREPRISES	190 €	380 €	760 €
<b>TARIFS HORS CDC</b>			
PARTICULIERS	170 €	340 €	680 €
ENTREPRISES	200 €	400 €	800 €
CAUTION	dommages : 1000 €		entretien/perte des clés : 100 €

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2144-3,

Vu le code général de propriété des personnes publiques,

Considérant la nécessité d'établir un système de tarification et de cautionnement dans le cadre de la location de la salle des fêtes Jo Casamassima,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

POUR	22
CONTRE	0
ABSTENTION	0

APPROUVE le principe de la location de la salle des fêtes durant les périodes de vacances scolaires,

Accusé de réception en préfecture  
033-213301658-20180601-D2018-34-DE  
Date de télétransmission : 01/06/2018  
Date de réception préfecture : 01/06/2018

APPROUVE les tarifs des locations et des cautions tels que ci-après :

TARIFS DES SALLES MUNICIPALES 2018			
SALLE DES FETES	Location soirée (lundi au vendredi)	Location journalière	Location week-end
<b>TARIFS FARGUES-SAINT-HILAIRE</b>			
PARTICULIERS	150 €	300 €	600 €
ENTREPRISES	180 €	360 €	720 €
<b>TARIFS CDC (HORS FARGUES-SAINT-HILAIRE)</b>			
PARTICULIERS	160 €	320 €	640 €
ENTREPRISES	190 €	380 €	760 €
<b>TARIFS HORS CDC</b>			
PARTICULIERS	170 €	340 €	680 €
ENTREPRISES	200 €	400 €	800 €
CAUTION	dommages : 1000 €		entretien/perde des clés : 100 €

AUTORISE le Maire à prendre et signer tout document se rapportant à l'application de la présente décision

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

EXECUTOIRE LE 04 JUIN 2018

AFFICHE LE 04 JUIN 2018

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus  
A Fargues Saint-Hilaire, le 31 mai 2018

Le Maire,  
Bertrand GAUTIER

Accusé de réception en préfecture  
033-213301658-20180601-D2018-34-DE  
Date de télétransmission : 01/06/2018  
Date de réception préfecture : 01/06/2018

